



Droit de visite / garde totale

Par **merlin laure**, le **14/03/2018** à **13:07**

Bonjour,

je suis séparée depuis 2012. Nous sommes passés devant le JAF 2 fois. Le droit de visite n'est pas respecté depuis 2 ans ainsi que le paiement de la pension alimentaire. Plus de contact téléphonique depuis un an. j'ai déjà fait un recours huissier mais sans résultats car Mr était en arrêt maladie.

Est il possible de faire un recours auprès du JAF afin d'obtenir la garde totale car vu que j'assume SEULE autant en avoir toutes les responsabilités.

merci de votre retour

Par **Visiteur**, le **14/03/2018** à **13:18**

Bonjour,

c'est marrant cette question qui revient à chaque fois; puis-je demander...? Mais bien sur qu'on peut demander, réclamer ! Dans les formes évidemment. Avoir c'est autre chose ! Un droit de visite reste... un droit et non une obligation. Est-ce que le juge va accepter d'officialiser la rupture du lien entre le père et les enfants ? Moins évident à mon sens. Ce n'est même plus une question de loi.

Par **fabrice58**, le **14/03/2018** à **15:10**

Il faut demander que l'on retire l'autorité parentale au père, il ne faut pas demander la "garde totale", expression inexistante en droit.

De plus demander n'est pas obtenir.